



Locataire parti et injoignable

Par **dunand**, le **04/03/2009** à **08:23**

Notre locataire a disparu. Portable plus attribué, adresse mail supprimée, a quitté son emploi et débarassé l'appartement de ses meubles. N'a pas effectué de changement d'adresse auprès de la poste, n'a pas arrêté son compteur EDF ni rendu ses clefs et ne règle plus son loyer depuis 2 mois. Que doit-on faire pour pouvoir relouer cet appartement ?

Par **Paula**, le **04/03/2009** à **09:46**

Bonjour,

Vous dites que l'appartement est débarassé des meubles. Vous avez donc un double des clefs.

Je vous conseille, avant de le relouer, de faire faire un constat des lieux par un Huissier de Justice en lui précisant que le locataire est parti dans les conditions que vous précisez.

Ca va vous coûter environ 300,00 euros mais c'est indispensable dans ce cas.

Cordialement